

## AVIS PUBLIC D'EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond, que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 3 mars 2026, à 19 h 30, au 901, rue St-Jean, à Roxton Pond.

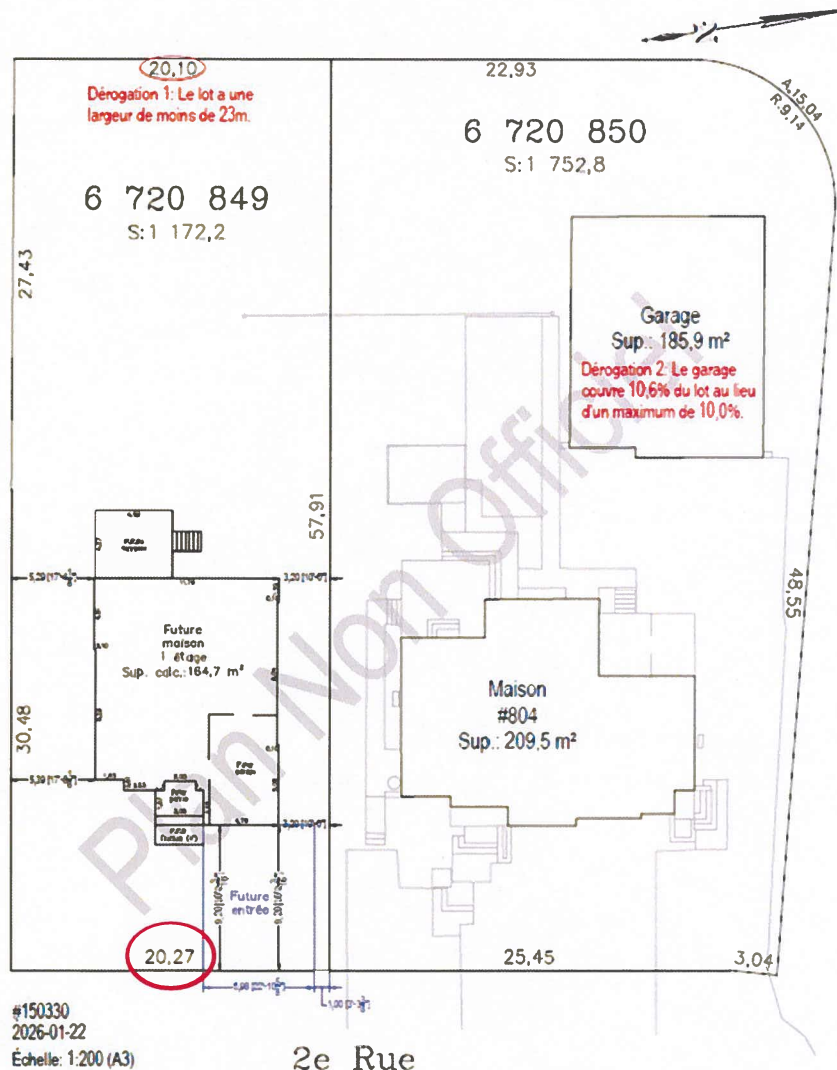
### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-0001 AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 12-14 ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-14

La présente demande concerne le lot 3 723 601 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-13 du plan de zonage du *Règlement de zonage n° 11-14*, sur lequel est implanté l'immeuble portant les adresses 804 à 806, 2<sup>e</sup> Rue.

Cette demande vise à obtenir, par voie de résolution, l'autorisation d'implanter un projet de lotissement dérogeant aux dispositions suivantes du *Règlement de lotissement n° 12-14* et du *Règlement de zonage n° 11-14* :

1. Le futur lot 6 720 849 présenterait une largeur en façade de 20,27 mètres, au lieu des 23 mètres exigés à l'article 52 du *Règlement de lotissement n° 12-14* en vigueur.
2. Le bâtiment accessoire existant sur le futur lot 6 720 850 aurait une superficie au sol équivalant à 10,6 %, plutôt que le maximum permis de 10 % prévu à l'article 74, alinéa 7, du *Règlement de zonage n° 11-14* en vigueur.

La configuration des futurs lots 6 720 849 à 6 720 850 est illustrée ci-dessous sur l'extrait annoté du plan projet d'implantation préparé par M. Daniel Touchette, arpenteur-géomètre.



Extrait annoté du plan projet d'implantation préparé par M. Daniel Touchette, arpenteur-géomètre

Ladite demande est étudiée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14*, car elle déroge à une norme de zonage ainsi qu'à une norme de lotissement.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de communiquer avec M. Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 226, ou par courriel à l'adresse [voirie@roxtonpond.ca](mailto:voirie@roxtonpond.ca).

Donné à Roxton Pond, province de Québec, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

  
Jean Bourret